



FÉDÉRATION ROMANDE
DES CONSOMMATEURS

Faillite Lehman Brothers

La Fédération romande des consommateurs (FRC) et le Credit Suisse sont parvenus à un accord

Plus important acteur de Suisse dans la défense des personnes concernées par la faillite Lehman Brothers - avec près de 400 membres inscrits sur sa plateforme - la FRC obtient un succès important grâce à sa démarche novatrice. Les négociations entre la FRC, assistée par Me Matteo Pedrazzini, et le Credit Suisse ont abouti et environ 75 % des membres de la FRC porteurs de produit à capital garanti vont recevoir une offre de la part de la banque. Les critères d'indemnisation mis en place sont conçus pour permettre en priorité aux petits épargnants les plus touchés de compenser une bonne part de leur perte. La FRC constate en outre avec satisfaction que la proposition négociée est étendue à l'ensemble de la clientèle de la banque répondant aux critères définis. La FRC et le Credit Suisse ont convenu d'approfondir le dialogue instauré à cette occasion et de l'étendre aux questions touchant les consommateurs dans le domaine bancaire. La FRC et son avocat intensifieront en outre leurs efforts pour obtenir une solution similaire des autres banques suisses concernées, en premier lieu l'UBS.

Après des discussions approfondies entre la FRC, conseillée par Me Pedrazzini, et le Credit Suisse, et analyse au cas par cas des dossiers individuels, les parties ont dégagé des lignes directrices permettant au Credit Suisse de présenter des offres de rachat des produits à capital protégé Lehman Brothers. Afin d'atténuer les conséquences de la faillite de Lehman Brothers pour les clients et consommateurs particulièrement touchés, les parties ont défini les critères d'indemnisation suivants:

- Le Credit Suisse proposera le rachat des produits à capital protégé aux épargnants qui avaient au 31 août 2008 des avoirs auprès du Credit Suisse **inférieurs à CHF 500'000** (hors 2^{ème} et 3^{ème} piliers) et dont **20% au moins** était placé dans des produits à capital protégé émis par Lehman Brothers.
- Les offres s'articuleront entre **50% et 70% de la valeur nominale** des produits à capital protégé Lehman Brothers en fonction du total de leurs avoirs auprès du Credit Suisse et selon une échelle privilégiant les petites fortunes.

La FRC et son mandataire ont en outre négocié des solutions particulières pour les membres qui se trouvaient dans une situation financière ou personnelle difficile suite aux pertes liées aux produits à capital protégé Lehman Brothers.

Le Credit Suisse transmettra dès cette semaine aux membres de la plateforme FRC les offres individuelles de rachat des produits à capital garanti Lehman Brothers.

La FRC est très satisfaite d'avoir trouvé au sein du Credit Suisse des interlocuteurs conscients de la responsabilité sociale qui incombe à une grande banque suisse vis-à-vis de ses clients. Le dialogue constructif instauré à cette occasion va être poursuivi pour que les préoccupations des consommateurs soient mieux prises en considération dans le domaine bancaire.

La FRC se réjouit d'avoir aujourd'hui une solution socialement équitable à proposer à la grande majorité de ses membres - qui avaient jusqu'alors tout perdu - et les remercie chaleureusement de la confiance qu'ils lui ont accordée.

Lausanne, le 21 avril 2009

Plus d'informations :

- Mathieu Fleury, secrétaire général FRC : 021 / 331.00.90
- Valérie Muster, responsable permanence FRC : 021 / 331.00.90
- Matteo Pedrazzini, avocat des membres de la plateforme : 022 / 819.15.15